Protocole des accueils collectifs de mineurs

Ecole Jean Macé primaire.

L'accueil collectif de mineurs s'effectuera dans le respect les 5 principes énoncés dans le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse.

- maintien de la distanciation physique
- application des gestes barrières
- limitation du brassage des enfants
- assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et du matériel
- information, communication et formation

MODALITES D'ACCUEIL:

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les ACM. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au centre en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le centre. En cas de symptôme ou de fièvre (à partir de 38°), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil.

LES HORAIRES:

Veuillez s'il vous plaît, à respecter les horaires suivants afin de veiller au bien-être de tous :

Accueil des fratries de 8h30 à 8h40 et sortie à 17h Accueil des 6/7 ans et des 7ans de 8h40 à 8h50 et sortie à 17h10 Accueil des 8ans et des 8/9 ans de 8h50 à 9h et sortie à 17h20 Accueil des 9 ans et 10 ans de 9h à 9h10 et sortie à 17h30.

GESTION DES FLUX A L'EXTERIEUR :

Un traçage est réalisé avec des flèches pour assurer la gestion des sens de circulation et marquage tous les 1 m pour permettre de respecter la distance entre les personnes. Il est demandé aux parents qui se rendent en section maternelle d'emprunter le passage situé du côté de la salle de sports. L'entrée primaire s'effectue du côté PMI.

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires,)

Pour respecter cette règle, des aménagements ont été opérés :

- Gestion des flux des familles aux abords des structures.
 - 1°- traçage réalisé avec des flèches pour assurer la gestion des sens de circulation et marquage tous les 1 m pour permettre de respecter la distance entre les personnes.
 - 2°- Passages différents pour les structures maternelle et primaire.
 - 3°- Horaire échelonné par groupe
- Dans la structure
 - 1°- Accès aux sanitaires en sens unique (passage sur le côté pour les entrées et devant pour la sortie). Un marquage à l'entrée a été réalisé de manière à respecter la distanciation physique. Le passage aux sanitaires s'effectuera par groupe.
 - 2°- Dans les couloirs de l'établissement, un marquage au sol est réalisé afin de permettre aux enfants de se repérer. La montée des groupes des salles 1, 7 et le bureau de la direction s'effectuent par le préau 1. Les groupes des salles 4, 5, 6 et 10 montent par le préau 2.
 - 3°- Dans la cour, des zones de jeux seront identifiées et un planning d'utilisation des zones sera établie.

APPLIOUER LES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans ce protocole doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.



LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible avec une serviette en papier jetable, sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage sera réalisé, à minima

- à l'arrivée ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé :
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué;
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés :
- le soir avant de rentrer chez soi.

LE PORT DU MASQUE

Les animateurs seront dotés de masques fournis par la municipalité. Les 2 masques des adultes seront ramassés chaque soir et lavés par le personnel de service à 60°. Le port du masque pour les enfants relève de la volonté des parents et seront fournis par le responsable légal.

LIMITATION DU BRASSAGE DES GROUPES D'ENFANTS

Une organisation adaptée est mise en place pour éviter le croisement des groupes d'enfants : accueil et sortie échelonnées, planning de passage aux sanitaires, délimitation de zones de jeux à l'extérieur par groupe, planning de passage au réfectoire.

Les groupes seront les mêmes tout au long de l'ACM, en rassemblant au maximum les enfants d'une même école.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués plusieurs fois par jour par le personnel municipal selon un protocole spécifique et un planning établi par jour.

Le matériel pédagogique et les objets manipulés par les enfants en activité seront désinfectés après chaque utilisation par les animateurs.

ACTIVITES

L'objectif principal est que chaque enfant puisse reconstruire des relations sociales ordinaires : jouer, courir, ...

Les animateurs ont prévu d'adapter les activités aux restrictions sanitaires et d'y intégrer un message pédagogique pour faire comprendre aux enfants les raisons de ces changements et les comportements à adopter.

Les intervenants extérieurs présenteront un protocole pour leurs activités. Il n'y aura pas ou peu d'activité à l'extérieur de la ville.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ACCUEIL DES ENFANTS ET PARENTS

Les familles seront invitées à rester à l'extérieur des locaux lors de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Un numéro de téléphone sera indiqué au niveau de la grille d'entrée afin de contacter le directeur en cas de problème.

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les ACM. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au centre en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le centre. En cas de symptôme ou de fièvre (à partir de 38°), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil.

Accueil matin et sortie du soir

De 8h30 à 9h15.

Accueil des fratries de 8h30 à 8h40. Accueil des 6/7 ans et des 7ans de 8h40 à 8h50. Accueil des 8ans et des 8/9 ans de 8h50 à 9h. Accueil des 9 ans et 10 ans de 9h à 9h10.

De 17h à 17h30:

Sortie des fratries à 17h Sortie des 6/7 ans et des 7 ans à 17h10 Sortie des 8 ans et 8/9 ans à 17h20 Sortie des 9 ans et des 10 ans à 17h30

REPAS

Aménagement du restaurant scolaire de manière à respecter le principe de distanciation physique entre les groupes. Les tables seront aménagées de façon à accueillir deux enfants par table avec un plexiglass au milieu de celle-ci afin qu'il n'y ait pas de projection entre les enfants.

Un sens de circulation sera matérialisé au sol avec entrée et sortie distinctes afin d'éviter les croisements.

Lavage des mains avant et après le repas.

1^{er} service: 11H 30-12H15

- Les groupes arriveront dans la zone d'attente en échelonné afin qu'il n'y ait pas de croisement à cet endroit.
- Les enfants seront acheminés dans la zone d'attente du restaurant scolaire par l'animateur qui veille au respect des gestes barrières et de distanciation.
- La direction fera rentrer les enfants 1 par 1 en les plaçant du fond de la salle vers la porte d'entrée afin qu'il n'y ait pas de croisement.
- Le service sera réalisé par le personnel de restauration
- Les animateurs mangeront à table en même temps que les enfants et veilleront au bon déroulement du service sans se déplacer.
- Fin du repas : les enfants sortiront un par un sur la porte du côté en passant par la table de désinfection des mains. La direction s'occupera de faire la sortie en appelant les enfants par rangée et les plus proches de la sortie d'abord.
- Les animateurs passeront aux toilettes avec leur groupe, puis partiront en activités dans leur zone définie.

12H15 à 12h45 :

- désinfection du restaurant scolaire par le personnel municipal d'entretien.
- Animation pour les enfants en respectant bien les zones définies.

2eme service: 12H45-13H30

- Les enfants seront acheminés dans la zone d'attente du restaurant scolaire par l'animateur qui veillera au respect des gestes barrières et de distanciation.
- La direction fera rentrer les enfants 1 par 1 en les plaçant du fond de la salle vers la porte d'entrée afin qu'il n'y ait pas de croisement.
- Le service sera réalisé par le personnel de restauration.
- Les animateurs mangeront à table en même temps que les enfants et veilleront au bon déroulement du service sans se déplacer.
- -Fin du repas : les enfants sortiront un par un sur la porte du côté en passant par la table de désinfection des mains. La direction s'occupera de faire la sortie en appelant les enfants par rangée et les plus proches de la sortie d'abord.

- Les animateurs passeront aux toilettes avec leur groupe, puis partent en activité selon le planning établi.

MESURES DE PRECAUTION

Conduite à tenir en cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes évocateurs du Covid chez un enfant.

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque dans une pièce dédiée et sous la surveillance d'un adulte dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect des gestes barrières.
- Appel immédiat des parents, responsables légaux pour venir chercher l'enfant.
- Nettoyage approfondi de la pièce dans laquelle l'enfants a été isolé après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

Conduite à tenir en cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes évocateurs du Covid19 chez un adulte.

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque dans une pièce si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect des gestes barrières.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant.
- Nettoyage approfondi de la pièce dans lequel l'adulte a été isolé.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

Toute personne qui revient sur l'ACM après une suspicion devra présenter un certificat médical l'autorisant à réintégrer la structure.

FORMATION

Les animateurs seront formés aux gestes barrières le mercredi 8 juillet.

L'assistant sanitaire sera référent Covid19, son rôle étant de veiller au respect du protocole établi.